

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 juin de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/06/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER
DREANO Christelle, pouvoirs à CLEMENT Isabelle
RAHER Marc, pouvoirs à TANGUY Patrick

Excusée : ANDASMAS Anissa

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

Délibération N° DE 77-2022

Objet : Réponse au programme Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

Rapporteur : Katell CHANTREAU

Le Programme d'Actions Climat Air Energie Territorial (PACAET) de Douarnenez Communauté adopté le 30 septembre 2021 se compose d'un diagnostic synthétique des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, de la production d'énergies renouvelables, de la qualité de l'air, de la séquestration de carbone et de la vulnérabilité du territoire.

Le programme d'actions, quant à lui, comporte les axes suivants : mobilité, énergie et habitat, agriculture et alimentation, biodiversité/espaces verts et naturels, déchets/consommation responsable, eau/mer/tourisme, stratégie et communication. Ce programme d'actions sera considéré comme une boîte à idées pour les élus de Douarnenez Communauté, tout au long du mandat.

Axe biodiversité :

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Cet objectif se traduit par la parution, en juillet 2018, du Plan biodiversité « Biodiversité, tous vivants ! », visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'initiative TEN constitue le volet « collectivités locales » de la SNB. Elle vise à reconnaître et à mettre en valeur les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

En Bretagne le programme TEN est déployé par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives.

Ce programme s'adresse spécifiquement aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Pour candidater, les communes et EPCI doivent présenter au moins trois actions concrètes en cours relevant de trois chapitres (une action par chapitre) :

- Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement,
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale,
- Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales.

Le label TEN offre :

- Une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux,
- L'intégration à un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux),
- Un accompagnement de l'Agence Bretonne de la Biodiversité et des partenaires du collectif régional pour faciliter la recherche de partenaires financiers.

Répondre à l'appel à projet TEN est une première étape pour atteindre nos objectifs de préservation de la biodiversité de notre territoire.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Transitions du 9 mai 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juin 2022,

Il est proposé :

- **De candidater au programme Territoires Engagés pour la Nature (TEN).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 juin 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

